

**Programme des Nations Unies pour le développement**



## **Termes de référence**

# **EVALUATION FINALE DU PROJET « Relèvement Post-Catastrophe »**

**30 juillet 2020**

## I. INTRODUCTION

Le Bureau de Pays du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en Haïti procède à l'évaluation finale du projet « Relèvement Post-Catastrophe ». Cette évaluation fait partie du plan d'Évaluation du Bureau pour le Programme de Pays 2017-2021. L'évaluation devrait s'étendre sur une période de 60 jours et est planifiée pour être finalisée le 31<sup>r</sup> octobre 2020.

## II. CONTEXTE

Le Bureau de pays du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en Haïti procède à l'évaluation finale du projet « Relèvement Post-Catastrophe ». Cette évaluation prévue dans le Plan d'Évaluation du Bureau pour le Programme de Pays 2017-2021 devant s'étendre sur une période de 60 jours et se déroulera dans un contexte mondial marqué par l'empreinte de la COVID-19 et son impact.

La pandémie qui sévit depuis des mois dans le monde a officiellement fait ces premières victimes en Haïti à la mi-mars 2020, et l'annonce officielle de la présence du virus dans le pays a été faite le 19 mars 2020. Selon le MSPP<sup>1</sup>, le pays est passé d'un cas suspect le 19 mars à 15,581,009 cas confirmés au 25 juillet 2020, soit 149 cas dans le département de la Grand 'Anse, et la menace et les risques de propagation demeurent pressants bien que le nombre de cas confirmés soient sensiblement inférieur aux projections de départ. L'apparition de la COVID 19 en Haïti survient après plus d'une année de troubles sécuritaires et socio-politique – dont le « Pays lock » se traduisant par 4 mois consécutifs de grandes tensions, de manifestations de rues, de coupures de routes également au niveau du département de la Grande'Anse. Le Projet « Relèvement Post-Catastrophe » – accentuant les vulnérabilités au sein des communautés et les fragilités des institutions au niveau de la couverture géographique en infrastructures sanitaires et leurs capacités à répondre adéquatement aux défis du COVID-19. De concert avec le gouvernement du Canada, et en s'alignant sur les grandes lignes du Plan de Préparation et de Réponse du Ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP) au COVID-19 élaboré par le gouvernement haïtien, le PNUD par le biais du projet a initié des actions de communication et de sensibilisation à destination des professionnels de santé et du grand public sur les gestes barrières, la prise en charge sanitaire. Cet appui au gouvernement dans la lutte contre la COVID-19 a eu pour effet de sensiblement modifier la planification des activités et l'utilisation des ressources techniques disponibles pour le projet. Il s'est agi de la sensibiliser certes, mais aussi de mettre à disposition des matériels sanitaires pouvant aider à prévenir et à réduire les effets du virus sur la population et par ricochet minimiser les potentiels effets sur les résultats que poursuivent le projet.

Après le passage du cyclone Matthew au large des côtes sud de la République d'Haïti en octobre 2016 notamment dans les départements de la Grande'Anse, du Sud, des Nippes et du Nord-Ouest, le pays a subi des pertes évaluées à plus de 2 milliards de dollars selon le document d'évaluation des besoins Post-Catastrophe pour le cyclone Matthew (PNDA). Selon cette même source, les secteurs les plus touchés sont les infrastructures / bâtiments (856.28 millions) et l'agriculture (573.53 millions). Le projet de « Relèvement Post-Catastrophe », en réponse, élaboré de manière participative, vise à soutenir le relèvement à long terme, la résilience aux chocs futurs et le développement durable, tout en répondant aux besoins immédiats dans les régions touchées par les catastrophes naturelles. Ainsi afin d'atteindre les résultats attendus, le projet soutient le *renforcement de la connaissance approfondie des risques et de la vulnérabilité du territoire* en tant qu'outil d'aide à la décision pour orienter les efforts de relèvement et de développement, tout en faisant le lien entre l'humanitaire et le développement. Le projet *renforce ainsi la gouvernance* en privilégiant les capacités nationales et locales en matière de planification, de coordination et de mise en œuvre liées aux efforts de relèvement. Le projet porte également sur la *restauration des moyens de subsistance* par la mise en œuvre de mesures d'urgence en faveur de l'emploi, de la

---

<sup>1</sup> Avis # 151 du MSPP, 25 Juillet 2020

réhabilitation des infrastructures communautaires, ainsi que la mise en place d'activités pour la diversification des moyens d'existence et la génération de revenus à court, moyen et long terme. A ce titre Le projet favorise *l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes* en tant qu'objectifs clés pour « reconstruire en mieux » Haïti. En outre le projet a initié un partenariat spécifique avec la commune de Lahaie afin d'apporter une réponse à travers le logement et l'aménagement de la plage de la zone en construisant des maisons pour faciliter le relèvement économique des « Solutions durables pour les personnes déplacées internes (IDPs) et en se basant sur la cartographie des risques et le plan de réduction des risques (PRR) élaborés pour la Commune de Dame Marie. Chaque activité a été définie pour contribuer aux objectifs suivants :

- Objectif 1 : Améliorer la durabilité des efforts de relèvement Post-Mathieu en augmentant la résilience de la population aux catastrophes et en renforçant la redevabilité de l'État en matière de droits de l'homme et d'égalité des sexes.
- Objectif 2 : L'autonomisation économique des personnes touchées, et en particulier des femmes, est renforcée, ce qui contribue à la stabilité et à la revitalisation des ménages et des communautés.
- Objectif 3 : Favoriser les moyens d'existence durables et la protection de l'environnement en améliorant la résilience des communautés, et en particulier des femmes et d'autres groupes défavorisés, aux risques liés à l'économie, au climat et aux catastrophes.
- Objectif 4 : Finaliser la préparation juridique, technique et administrative du projet pour la construction de logements à Lahaie
- Objectif 5 : Réhabiliter physiquement les sites avec la participation des entreprises locales et en concertation avec la communauté locale.
- Objectif 6 : Créer ou renforcer les activités génératrices de revenus de Lahaie et Petite Rivière sont créées ou renforcées

Le projet « Relèvement Post-Catastrophe » est mis en œuvre dans le département de la Grande'Anse avec le concours du Gouvernement du Canada et la Corée du Sud, sous le leadership du gouvernement de la République de Haïti et notamment du MPCE et les concours techniques du MTPTC pour le volet spécifique des constructions au niveau de Lahaie. Ce projet initié à l'orée du cyclone Mathieu en novembre 2016 est directement aligné sur les « Grands Chantiers » prévus dans le Plan stratégique de développement d'Haïti (PSDH) et les priorités issues de l'évaluation PDNA s'articulant autour de cinq axes d'orientation majeurs à savoir :

- Premier axe : Réduction de la vulnérabilité, protection de l'environnement et aménagement du territoire
- Second axe : Promotion d'une infrastructure intégrée
- Troisième axe : Revalorisation des secteurs productifs
- Quatrième axe : Remise en état des infrastructures de base
- Cinquième axe : Renforcement des capacités des organes des collectivités territoriales et des autorités locales

Le projet de « Relèvement Post-Catastrophe » contribue à l'Effet 3 du descriptif de programme de pays « Les institutions nationales, régionales et locales ainsi que la société civile améliorent la gestion des zones rurales et urbaines, de l'agriculture et de l'environnement, et des mécanismes de prévention et de réduction des risques afin de renforcer la résilience de la population face aux catastrophes naturelles et aux changements climatiques » et au Produit 3.1 du descriptif de programme de pays : Les acteurs nationaux disposent des connaissances, des capacités et des outils nécessaires pour améliorer la gestion des ressources naturelles ainsi que la réduction et la gestion des risques.

### III. INFORMATIONS GENERALES SUR LE PROJET

<b>Intitulé du projet:</b>	"Relèvement Post-Catastrophe
<b>Numéro du projet:</b>	00099905
<b>Partenaire de réalisation<sup>2</sup>:</b>	Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)
<b>Parties Responsables</b>	Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)
<b>Modalité de mise en œuvre</b>	DIM – Mise en œuvre directe par le PNUD pour le compte de l'État haïtien
<b>Lieu d'intervention :</b>	Département de la Grande'Anse (12 communes)
<b>Date de démarrage:</b>	Mars 2018
<b>Date d'achèvement:</b>	30 Juin 2021
<b>Effet du Programme de Pays</b>	Effet 3 du descriptif de programme de pays - Les institutions nationales, régionales et locales ainsi que la société civile améliorent la gestion des zones rurales et urbaines, de l'agriculture et de l'environnement, et des mécanismes de prévention et de réduction des risques afin de renforcer la résilience de la population face aux catastrophes naturelles et aux changements climatiques
<b>Produit du Programme de Pays</b>	Cadres politiques et mécanismes institutionnels mis en place aux niveaux national et sous nationaux pour la gestion pacifique des conflits et des tensions émergentes et récurrentes Produit 3.1 du descriptif de programme de pays : Les acteurs nationaux disposent des connaissances, des capacités et des outils nécessaires pour améliorer la gestion des ressources naturelles ainsi que la réduction et la gestion des risques.

#### 1. OBJET, PORTEE ET OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION

Conformément au document du projet et aux normes et procédures du PNUD, il est prévu de réaliser une évaluation finale au cours de l'année 2020 en vue d'apprécier la pertinence, l'efficacité, l'efficacité et la durabilité du projet en considérant les ressources disponibles pour sa mise en œuvre et eu égard au contexte de la COVID 19 et de son incidence sur la programmation.

##### Objectif général

L'évaluation finale a pour objectif général de fournir aux partenaires de mise œuvre du projet « Relèvement Post-Catastrophe », au PNUD et aux populations bénéficiaires des informations sur les réalisations du projet, de l'état d'avancement des activités à date permettant de tirer des enseignements, de capitaliser sur les bonnes pratiques, et formuler des recommandations pour un réajustement en vue de la consolidation et de la pérennisation des acquis du projet.

Par ailleurs cette évaluation fournira des indications et orientations en lien avec l'élaboration du prochain programme stratégique pays du PNUD en Haïti (2022-2026).

##### Objectifs spécifiques

⇒ **Résultats de mise en œuvre du projet**

<sup>2</sup> Note : Le terme « *Partenaire de réalisation* » peut être compris également comme « *Partenaire de mise en œuvre* » ou « *Partenaire d'exécution* ».

- Analyser le contexte politique, économique, social, technique et technologique, environnemental de mise en œuvre du projet en faisant un lien spécifique entre les enjeux et défis de la territorialisation des actions du projet et les ODD ;
- Evaluer la durabilité et les contributions des résultats du Projet « Relèvement Post-Catastrophe » à l'amélioration des conditions de vie des populations de la Grande'Anse et in extenso du développement de Haiti
- Evaluer la qualité, la cohérence, l'efficacité et l'efficience des stratégies de partenariat développées pour l'atteinte des objectifs, des cibles ;
- Evaluer l'ensemble des progrès (ou le manque de progrès) par rapport aux indicateurs définis dans le cadre de résultats du projet et détecter les signes de succès ou d'échec ;
- Procéder à une analyse critique des indicateurs et cibles du cadre logique du projet, évaluer la mesure dans laquelle les cibles sont « SMART » (spécifiques, mesurables, réalisables, pertinentes et limitées dans le temps), et proposer des modifications/révisions spécifiques aux cibles et indicateurs pour une programmation similaire dans le futur ;
- Evaluer les mesures prises afin de garantir la durabilité des produits et la pérennité des activités réalisées ;

#### ⇒ **Stratégies de partenariats, et approches techniques**

- Examiner le mécanisme de coordination du projet interne du Projet « Relèvement Post-Catastrophe » dans le contexte d'implication des (3) unités impliquées dans sa mise en œuvre,
- Evaluer la perception et le degré de satisfaction entre les diverses parties prenantes du projet – dont la gestion de l'aide – et les bénéficiaires selon les résultats atteints à la date de l'évaluation ;
- Evaluer l'approche visant l'égalité entre les sexes et le respect des droits humains mise en œuvre dans le cadre du projet au regard des principes directeurs des bailleurs ;
- Evaluer la pertinence, la cohérence, l'efficacité et la durabilité des partenariats techniques et financiers développés dans le cadre de la mise en œuvre du projet (sélection de partenaires et prestataires, qualité des collaborations, utilisation des contributions financières

#### ⇒ **Enseignements**

- Analyser les facteurs (forces, faiblesses, contraintes, opportunités, menaces etc.) qui auront influencé la mise en œuvre des activités du projet et de l'atteinte des résultats ;
- Tirer des enseignements de la mise en œuvre susceptibles de contribuer à la conception et à l'exécution de projets similaires ou différents à venir

## **2. CRITERES ET QUESTIONS-CLES DE L'ÉVALUATION**

Dans le cadre de cette évaluation, les méthodes de collecte de données et l'analyse des résultats devront être basées sur les quatre critères ci-dessous et être adaptée au contexte lié à la COVID-19 tout en prenant en compte les questions sur la thématique genre.

### **En évaluant la pertinence, le consultant tentera de répondre aux questions suivantes :**

- Dans quelle mesure le projet est-il conforme aux priorités nationales de développement, aux résultats (outputs) et aux effets du CPD, sur le plan stratégique du PNUD et aux ODD ?
- Dans quelle mesure le projet contribue-t-il à la théorie du changement de l'effet concerné du programme de pays ?
- Dans quelle mesure le projet contribue-t-il à l'égalité des sexes ?
- Dans quelle mesure le projet a-t-il donné des réponses adéquates aux changements politiques, économiques, institutionnels et du cadre légal dans le pays ?

- Dans quelle mesure les objectifs poursuivis par le projet correspondent aux besoins et aux intérêts des populations et du pays ?
- Dans quelle mesure les parties prenantes ciblées (participants et autorités) se sont-elles approprié le projet ?
- Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué à promouvoir les processus et les résultats d'appropriation nationale ?

**En évaluant l'efficacité, le consultant tentera de répondre aux questions suivantes :**

- Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué aux résultats et aux effets du programme de pays, aux ODD, au plan stratégique du PNUD et aux priorités nationales de développement ?
- Dans quelle mesure les résultats attendus (Project outputs) ont-ils été atteints ?
- Quels facteurs ont contribué à l'atteinte ou non des résultats et des effets attendus du programme de pays ? Quels facteurs ont contribué à l'efficacité ou à l'inefficacité ?
- Dans quels domaines le projet a-t-il obtenu ses résultats les plus importants ? Pourquoi et quels ont été les facteurs qui ont contribué au succès ? Comment le projet peut-il bâtir sur ses résultats ou les étendre ?
- Dans quels domaines le projet a-t-il obtenu le moins de résultats ? Quelles ont été les contraintes et pourquoi ? Comment peuvent-elles ou pourraient-elles être surmontées ?
- Quelles stratégies alternatives, s'il y en a, auraient été plus efficaces pour permettre d'atteindre les résultats du projet ?
- Dans quelle mesure les parties prenantes ont-elles été impliquées dans la mise en œuvre du projet ? Dans quelle mesure la gestion et la mise en œuvre du projet sont-elles participatives et cette participation contribue-t-elle à la réalisation des objectifs du projet ?
- Quelles sont les autres approches à mettre en œuvre dans le contexte actuel pour améliorer l'impact recherché sur les bénéficiaires du projet ?

**En évaluant l'efficience, le consultant tentera de répondre aux questions suivantes :**

- Dans quelle mesure la structure du projet telle que décrite dans le document de projet a-t-elle été efficiente dans l'obtention des résultats attendus ?
- Dans quelle mesure y a-t-il eu une utilisation économique (cost effective) des ressources financières et humaines ? Les ressources (fonds, ressources humaines, temps, expertise, etc.) ont-elles été allouées stratégiquement en vue d'atteindre les résultats ? Dans quelle mesure les ressources ont-elles été utilisées de manière efficiente ? Les activités en appui à la stratégie ont-elles été économiques (cost-effective) ?
- Dans quelle mesure les fonds ont-ils été disponibles et les activités du projet ont-elles été entreprises dans les délais prévus ?
- Dans quelle mesure les systèmes de suivi-évaluation utilisés par le PNUD permettent-ils une gestion de projet efficiente et efficace ?
- Quel type d'obstacles (administratifs, financiers et de gestion) le projet a-t-il rencontrés et dans quelle mesure cela a-t-il affecté son efficience ?

**En évaluant la durabilité, le consultant tentera de répondre aux questions suivantes :**

- Dans quelle mesure les ressources financières et économiques seront-elles disponibles pour assurer la durabilité des résultats du projet ?
- Y a-t-il des risques politiques ou sociaux pouvant compromettre la durabilité des résultats du projet et les contributions du projet aux résultats et effets du programme de pays ?
- Le cadre légal, les politiques et les structures et processus de gouvernance dans le cadre desquels se déroulent les activités du projet font-ils peser des risques, pouvant compromettre la durabilité des retombées positives du projet ?

- Quel est le risque que le niveau d'appropriation par les parties prenantes sera insuffisant pour permettre la durabilité des retombées du projet ? Dans quelle mesure les parties prenantes appuient-elles les objectifs à long terme du projet ?
- Qu'est-ce qui pourrait être fait pour renforcer les stratégies de sortie et la durabilité ?
- Dans quelle mesure les organes de décision et les partenaires d'exécution du projet ont-ils pris les décisions et les mesures nécessaires pour assurer la soutenabilité de ses effets ?
- Quelles sont les stratégies envisagées par les parties prenantes et le personnel du projet pour le passage à l'échelle de l'initiative dans d'autres territoires du pays ?

## Questions sur les thématiques transversales

### COVID-19

- Dans quelle mesure les effets immédiats de la COVID-19 peuvent compromettre l'atteinte des résultats du projet et les contributions du projet aux résultats et effets du programme de pays ?

### ODD

- Dans quelle mesure le projet a contribué à redynamiser (1) un voire (2) deux secteurs économiques clés affectés par le passage de l'Ouragan Matthew en 2016 dans le département de la Grande'Anse ?
- En quoi le projet a-t-il contribué à renforcer Quel est le niveau d'appropriation des actions du projet par les acteurs politiques nationaux ?

### Egalité des sexes

- Dans quelle mesure l'égalité des sexes a-t-elle été prise en compte dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du projet ?
- Le marqueur genre assigné à ce projet reflète-t-il la réalité ?
- Dans quelle mesure le projet a-t-il fait la promotion de changements positifs en matière d'égalité des sexes ? Y a-t-il eu des effets ou des conséquences imprévues ?

## 3. METHODOLOGIE

Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a déclaré que la COVID-19 était une pandémie mondiale, le nouveau coronavirus s'étant rapidement propagé à toutes les régions du monde. Depuis le 20/03/2020, les déplacements dans le pays sont soumis à des restrictions et les voyages dans le pays sont également restreints. S'il n'est pas possible de se rendre dans le pays ou de s'y déplacer pour l'évaluation, l'équipe d'évaluation doit alors élaborer une méthodologie qui tienne compte de la conduite de l'évaluation de manière virtuelle et à distance, y compris l'utilisation de méthodes d'entretiens à distance et d'exams documentaires approfondis, l'analyse des données, les enquêtes et les questionnaires d'évaluation. Cette méthodologie doit être détaillée dans le rapport initial et convenue avec le responsable de l'évaluation.

Si tout ou partie de l'évaluation doit être réalisée virtuellement, il convient de prendre en compte la disponibilité, la capacité ou la volonté des parties prenantes à être interrogées à distance. En outre, leur accessibilité à l'Internet/à l'ordinateur peut être un problème car de nombreux homologues gouvernementaux et nationaux peuvent travailler à domicile. Ces limitations doivent être reflétées dans le rapport d'évaluation.

Si une collecte de données/mission sur le terrain n'est pas possible, les entretiens à distance peuvent être réalisés par téléphone ou en ligne (Skype, zoom, etc.). Les consultants internationaux peuvent travailler à distance avec le soutien des évaluateurs nationaux sur le terrain s'ils peuvent opérer et se déplacer en

toute sécurité. Aucune partie prenante, aucun consultant ou personnel du PNUD ne doit être mis en danger et la sécurité est la priorité absolue.

Une courte mission de validation peut être envisagée s'il est confirmé qu'elle est sans danger pour le personnel, les consultants, les parties prenantes et si une telle mission est possible dans le cadre du calendrier d'évaluation. De même, des consultants nationaux qualifiés et indépendants peuvent être engagés pour effectuer l'évaluation et les entretiens dans le pays, à condition que cela ne présente aucun danger.

Pour mener à bien l'évaluation à mi-parcours du projet, le consultant devra présenter dans la proposition technique, l'approche méthodologique qui sera suivie pour la réalisation de la mission. Toutefois, le déroulement de la mission devrait comporter les aspects ci-après :

- **Une combinaison de méthodes et d'instruments d'évaluation** quantitatifs et qualitatifs ;
- **Un examen approfondi des documents pertinents du projet**, incluant entre autres :
  - Le PDNA – Evaluation Post-Désastre réalisée à l'échelle du pays
  - Les rapports des agences du SNU (FNUAP,
    - Le document de projet et le ou les accords de contributions ;
    - La théorie du changement et le cadre des résultats ;
    - Les rapports d'assurance-qualité du projet ;
    - Les plans de travail annuels ;
    - Les fiches de planification des activités ;
    - Les rapports annuels consolidés ;
    - Les comptes rendus des réunions du comité de pilotage et du comité technique ;
    - Les rapports de suivi technique/financier ;
- **Des entrevues semi-structurées** avec les parties prenantes-clé incluant la contrepartie gouvernementale, des membres de la communauté des bailleurs, des représentants d'organisations de la société civile, des partenaires de mise en œuvre ;
- **L'utilisation d'une approche participative et consultative** assurant une collaboration étroite avec les responsables de l'évaluation, les partenaires de mise en œuvre et les bénéficiaires directs sera attendue de l'évaluateur ;
- **L'examen et l'analyse de données de suivi et d'autres sources de données et de méthodes ;**
- **Un chronogramme d'activités bien défini.**

#### 4. PRODUITS DE L'ÉVALUATION (LIVRABLES)

Le consultant devra soumettre les livrables suivants :

1. **Rapport initial de cadrage de l'évaluation (10-15 pages)** préparé par l'évaluateur après l'examen des documents pertinents et à la suite des discussions préliminaires avec le projet. Le rapport de cadrage est préalable au début effectif – avant toute entrevue formelle de l'évaluation, enquête ou visite de terrain – de l'évaluation et avant l'arrivée dans le pays, détaille la compréhension de l'évaluateur du mandat et des éléments qui sont évalués et les raisons pour lesquelles ils sont évalués, en indiquant comment une réponse sera apportée à chaque question de l'évaluation en précisant : les méthodes proposées, les sources de données proposées, les procédures et outils de collecte des données. D'autres questions pertinentes pour l'évaluation à mi-parcours pourront être proposées dans le rapport de cadrage. Le rapport initial de cadrage doit inclure un calendrier détaillé des tâches, activités et livrables. Le rapport initial de cadrage donne au personnel du projet et à l'évaluateur une opportunité de vérifier qu'ils partagent la même compréhension de l'évaluation et également de clarifier tout malentendu avant le début de la mission.



**2. Compte rendu de l'Évaluation** (Debriefing). Immédiatement après une évaluation le PNUD peut demander un compte rendu (debriefing) et des constats préliminaires

### **3. Projet de rapport d'évaluation<sup>3</sup>**

L'évaluateur fournira un projet de rapport d'évaluation. Le PNUD et les principales parties prenantes de l'évaluation doivent examiner le projet de rapport pour veiller à ce que l'évaluation réponde aux critères de qualité requis et fournir à l'évaluateur, dans un délai convenu, un ensemble de commentaires portant sur le contenu exigé (tel que déterminé dans les TDR et le rapport initial).

**4. « Audit trail » du rapport d'évaluation.** Les commentaires sur le projet de rapport ainsi que les modifications apportées à la suite de ces commentaires devraient être conservés par l'évaluateur pour montrer la manière dont les commentaires ont été pris en compte.

### **5. Rapport final d'évaluation**

Pour la finalisation du rapport de l'évaluation, un atelier de restitution des résultats clés aux parties prenantes/partenaires de mise en œuvre sera organisé. La présentation power point devra être soumise au projet au moins trois jours avant l'atelier. Le rapport final devra intégrer les ajouts et commentaires fournis par le personnel du projet, le bureau de pays du PNUD et les partenaires.

Conformément au règlement financier du PNUD, lorsqu'il est déterminé par le bureau de pays et/ou le consultant qu'un produit ou un service ne peut être achevé de manière satisfaisante en raison de l'impact de COVID-19 et des limites de l'évaluation, ce produit ou service ne sera pas payé.

En raison de la situation actuelle de COVID-19 et de ses implications, un paiement partiel peut être envisagé si le consultant a investi du temps dans la réalisation d'un produit ou d'un service mais n'a pas pu le mener à bien en raison de circonstances indépendantes de sa volonté.

## **6. COMPÉTENCES REQUISES**

La mission d'évaluation sera conduite par un consultant international spécialiste en évaluation des programmes et projets. Il doit avoir une solide expérience dans la formulation et l'évaluation de programmes/projets. Il aura pour tâche de prendre connaissance de la documentation ; de contribuer à la compréhension du contexte de travail ; de diriger la planification et la mise en œuvre de la mission ; de réaliser des visites sur le terrain et d'élaborer le rapport d'évaluation.

### **Formation**

- Être titulaire au moins d'une maîtrise en sciences humaines et sociales, sciences politiques, suivi et évaluation de projets, administration publique, relations internationales ou discipline connexe ;

### **Expérience**

- Au moins (10) dix ans d'expérience en évaluation de projets ou de programmes de développement dont au moins (7) sept dans des contextes internationaux et environnements complexes et si ;
- Avoir déjà conduit au moins deux (2) évaluations (ligne de base et/ou évaluation à mi-parcours et/ou évaluation finale) de programmes ou projets de développement en tant que consultant principal ;
- Avoir déjà réalisé au moins une évaluation pour un projet du PNUD ou une autre agence des Nations Unies est un atout.

---

<sup>3</sup> Contenu recommandé de 40 à 60 pages résumé exécutif compris.

- Expérience de travail avérée sur les thématiques de relèvement, du genre et des ODD

### **Compétences**

- Connaissance de l'environnement institutionnel haïtien serait un plus ;
- Expérience de travail avec le Système des Nations Unies ;
- Capacité d'organisation et expérience de travail dans des situations difficiles ;
- Maîtrise du français et de l'anglais ; excellente capacité en matière de rédaction de rapports ; (le rapport sera produit en français).
- Bonnes compétences interpersonnelles et capacité à travailler dans un environnement multiculturel et multiethnique avec sensibilité et respect de la diversité ;

Les candidats sont priés de soumettre les documents suivants :

1. Un curriculum vitae et trois références professionnelles ;
2. Une proposition décrivant leur compréhension de la mission proposée et détaillant leur méthodologie de travail et proposant un calendrier du processus d'évaluation ;
3. Une proposition financière forfaitaire pour la réalisation des produits attendus (livrables) incluant tous les frais liés à la mission (frais de voyage, accommodation, impression, communication etc.). En fonction des mesures relatives au contexte sanitaire et si l'évaluateur devait être déployé dans la zone de mise en œuvre du projet ses déplacements seront assurés par un chauffeur expressément mis à disposition
4. Lettre de confirmation d'intérêt et de disponibilité signée.

Les membres de l'équipe devront être indépendants de toute organisation impliquée dans la conception, l'exécution ou le conseil ayant trait à l'un des aspects de l'intervention faisant l'objet de l'évaluation.

Lors du processus d'évaluation des offres, le PNUD se réserve le droit d'interviewer les candidats par téléphone.

## **7. ÉTHIQUE D'ÉVALUATION**

« L'évaluation sera conduite conformément aux principes formulés dans les « Directives éthiques pour l'évaluation » de l'UNEG. Le consultant devra sauvegarder les droits et la confidentialité des sources d'informations, des personnes interviewées et des parties prenantes en prenant des mesures pour garantir la conformité avec les codes pertinents, juridiques ou autres, régissant la collecte de données et les rapports sur les données. Le consultant devra aussi assurer la sécurité des informations collectées avant et après l'évaluation et l'utilisation de protocoles assurant l'anonymat et la confidentialité des sources d'informations lorsque nécessaire. Les informations et les données collectées dans le cadre d'une évaluation doivent être utilisées uniquement pour l'évaluation et non pour d'autres usages sans l'autorisation expresse du PNUD et des partenaires ».

## **8. MODALITES D'EXECUTION DE L'EVALUATION**

L'évaluateur travaillera sous l'autorité du Représentant Résident du PNUD en Haïti et sous la supervision du représentant résident adjoint qui pourra déléguer au besoin. L'évaluateur est responsable de la bonne conduite de l'évaluation et de la fourniture de tous les livrables dans les délais prévus.

*Le Groupe de référence le cas échéant sera composé du chef de l'unité Pauvreté, et d'un maximum de cinq autres membres (autre personnel du PNUD, représentant de la contrepartie, du bailleur de fonds et autres parties prenantes etc.).*

Le MSU (*Management Support Unit*) aura la responsabilité de la gestion globale de l'évaluation, s'assurera de la conformité du processus avec les requis de l'organisation et effectuera le contrôle de qualité.

Les documents clés du projet seront envoyés par le PNUD pour être examinés par les évaluateurs avant le début de la mission.

L'évaluateur soumettra les différents livrables à la direction du PNUD en Haïti.

## **9. DISPOSITIONS DE MISE EN ŒUVRE DE L'ÉVALUATION**

Au regard du contexte actuel de la pandémie de la COVID-19, des orientations émanant de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) en vue d'en limiter la propagation, des mesures restrictives d'accès à certains pays/territoires le PNUD prenant la pleine mesure de la situation a, par le biais du Bureau de l'évaluation indépendante (BEI), édicté des directives pour les évaluations dans le contexte de COVID-19.

À la base de ces directives se trouve un principe de «ne pas nuire », et une considération selon laquelle la sécurité du personnel, des consultants, des parties prenantes et des communautés est primordiale et la principale préoccupation de tous lors de la planification et de la mise en œuvre des évaluations pendant la crise du COVID-19.

Ainsi, en substance, s'il n'est pas possible de se rendre dans le pays ou de s'y déplacer pour l'évaluation, l'équipe d'évaluation doit alors élaborer une méthodologie qui tienne compte de la conduite de l'évaluation de manière virtuelle et à distance, y compris l'utilisation de méthodes d'entretiens à distance et d'exams documentaires approfondis, l'analyse des données, les enquêtes et les questionnaires d'évaluation. Cette méthodologie doit être détaillée dans le rapport initial et convenue avec le responsable de l'évaluation.

Si tout ou partie de l'évaluation doit être réalisée virtuellement, il convient de prendre en compte la disponibilité, la capacité ou la volonté des parties prenantes à être interrogées à distance. En outre, leur accessibilité à l'Internet/à l'ordinateur peut être un problème car de nombreux homologues gouvernementaux et nationaux peuvent travailler depuis leur domicile. Ces limitations doivent être reflétées dans le rapport d'évaluation.

Si une collecte de données/mission sur le terrain n'est pas possible, les entretiens à distance peuvent être réalisés par téléphone ou en ligne (Skype, zoom, etc.). Les consultants internationaux peuvent travailler à distance avec le soutien des évaluateurs nationaux sur le terrain s'ils peuvent opérer et se déplacer en toute sécurité. Aucune partie prenante, aucun consultant ou personnel du PNUD ne doit être mis en danger et la sécurité est la priorité absolue.

Une courte mission de validation peut être envisagée s'il est confirmé qu'elle est sans danger pour le personnel, les consultants, les parties prenantes et si une telle mission est possible dans le cadre du calendrier d'évaluation. De même, des consultants nationaux qualifiés et indépendants peuvent être engagés pour effectuer l'évaluation et les entretiens dans le pays, à condition que cela ne présente aucun danger.